



REGLEMENT DE LA QUALIFICATION ET MODALITES DE FORMATION

LEADER CLUB KITE

SOMMAIRE

I / REFERENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITE

- 1. Description du secteur d'activité**
- 2. Fiche descriptive d'activités**

II / REFERENTIEL DE CERTIFICATION

III / FICHE SIGNALETIQUE

IV / MODALITES DE FORMATION

- 1. Modules de formation**
- 2. Suivi de la formation**



I / REFERENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITE

1. Description du secteur d'activité

1.1 Appellation :

L'appellation adoptée est : **Leader club kitesurf ou snowkite** en fonction de la surface de pratique, eau ou neige.

1.2 Structures concernées :

Clubs de kite de la FFVL ou section kite d'un club FFVL

1.3 Champ et nature des interventions :

Le leader club réalise, dans le cadre de la structure associative dont il est membre et dans le respect des règlements fédéraux, des prestations d'accompagnement de «kiteurs» à l'issue de leur formation à un premier niveau de progression dans une forme de pratique, kitesurf ou snowkite (voir passeports de progression spécifiques). Il assiste la pratique et veille à la sécurité des membres du club accompagnés dans le cadre de ses activités.

1.4 Situation fonctionnelle :

Le Leader club exerce une activité bénévole au sein de son club.
Son activité est caractérisée par la relation avec un public qu'il accueille et informe lors d'une action d'accompagnement.

1.5 Autonomie et responsabilité :

Au sein de la structure, le leader club exerce son activité sous la responsabilité du président de club, ceci dans la limite de ses prérogatives. Il participe au projet global de la structure, de la programmation à l'évaluation finale de son action, dont il rend compte.

1.6 Évolution du poste :

Le poste peut évoluer grâce à l'acquisition de compétences complémentaires certifiées dans :

- l'accompagnement sur une autre surface,
- l'accompagnement pour la découverte de la compétition,
- des actions de sécurité en utilisant une embarcation nautique,
- l'enseignement.



2. Fiche descriptive d'activités

2.1 Il accompagne sur la surface pour laquelle il est qualifié les pratiquants de kite ayant validé leur premier niveau d'autonomie dans la progression

2.1.1 : Il organise la pratique dans le cadre de sorties club

Il s'informe du niveau et des attentes des participants

Il choisit un site adapté au groupe

Il prévoit la logistique des déplacements

Il peut être amené à vérifier l'adéquation du matériel au regard des conditions

2.1.2 : Il met en œuvre les moyens permettant une pratique en sécurité

Il repère dans l'environnement les éléments pertinents pour une pratique de tous en sécurité

Il partage son analyse avec les pratiquants

Il propose à chacun un créneau de navigation (zone et moment d'évolution)

Il veille à l'évolution des conditions

Il peut être amené à assister un rider dans les phases de décollage ou d'atterrissage de son aile

Il peut être amené à intervenir auprès d'un rider en difficulté

Il peut être amené à déclencher un secours

2.2 Il participe à la vie du club

Il accueille le public

Il participe à la planification des actions du club

Il participe à la gestion des sites

Il rend compte de son activité au président de club

Il peut être amené à participer à la gestion du matériel du club

Il relaie le discours fédéral et informe de la nécessité d'un apprentissage en école



II / REFERENTIEL DE CERTIFICATION (EC = être capable de)

UC 1 : EC de mettre en œuvre les compétences nécessaires à une pratique en sécurité

- EC de prendre toutes les informations nécessaires pour choisir un site de pratique
- EC d'analyser les éléments météorologiques, aérologiques et topographiques d'un secteur de pratique
- EC de prévoir l'évolution des conditions sur site
- EC de comprendre les principes aérodynamiques du pilotage d'une aile
- EC de prendre en compte les caractéristiques du matériel utilisé
- EC de faire le suivi du vieillissement du matériel
- EC de respecter les réglementations relatives aux lieux de pratique

UC 2 : EC de préparer une action d'accompagnement

- EC d'analyser le contexte de l'action (objectifs / moyens)
- EC de prendre en compte les caractéristiques du public concerné
- EC d'organiser son action en tenant compte des règles et de la sécurité
- EC d'organiser la logistique (outils, déplacements, sécurité)

UC 3 : EC de conduire une action d'accompagnement

- EC d'identifier les attentes et les motivations de son public
- EC de définir le cadre de ses interventions
- EC de fixer les consignes de sécurité
- EC de mobiliser les connaissances de base en matière de gestion de groupe
- EC de proposer un espace / temps de pratique adapté à la composition hétérogène du groupe
- EC de prendre en compte les évolutions de l'environnement pour en informer les pratiquants
- EC d'intervenir en cas de mise en jeu de la sécurité
- EC de favoriser l'auto-évaluation des pratiquants
- EC de susciter l'intérêt pour les connaissances utiles à la compréhension de l'activité

UC 4 : EC de participer au fonctionnement du club

- EC d'accueillir du public
- EC de communiquer sur son activité et le fonctionnement du club
- EC de participer à l'élaboration des projets du club
- EC de participer à la gestion des sites
- EC de situer son action au sein du club
- EC d'évaluer son action et d'en rendre compte
- EC de participer au suivi des équipements du club

UC 5 : EC de contribuer à la pérennisation de l'activité

- EC de mobiliser des connaissances sur l'organisation générale du milieu fédéral
- EC de donner de sa pratique une image responsable
- EC de présenter les règles de la pratique et d'inciter à leur respect
- EC de sensibiliser les pratiquants aux notions d'environnement (espaces, sites, itinéraires)
- EC d'inciter les pratiquants à poursuivre leur formation dans un cadre adapté
- EC d'utiliser les documents fédéraux en rapport avec sa fonction



III / FICHE SIGNALÉTIQUE

C'est une qualification destinée aux riders expérimentés qui désirent, dans le cadre du club, **avoir un rôle de conseil bénévole** auprès de pratiquants qui ne sont pas encore totalement autonomes, notamment en terme d'analyse de sites et de conditions.

Le leader de club n'est pas un enseignant mais un responsable de navigation en capacité de décider que les pratiquants accompagnés peuvent effectivement naviguer en fonction des conditions du jour sur un site donné.

Intitulé	LEADER CLUB (Eau ou Neige)
Prérogatives	Intervenir bénévolement en sortie club sous la responsabilité du président du club pour accompagner des pratiquants de kite licenciés ayant validé leur premier niveau d'autonomie dans la progression : niveau vert du Kite'PASS passeport de progression kitesurf, niveau 4 du PASS'KITE carte de niveau pour le snow kite.
Conditions d'accès	Majeur, pratiquant licencié autonome et expérimenté (niveau bleu Kite'PASS en kitesurf, niveau 5 PASS'KITE en snowkite).
Organisation de la formation	Régionale : - respect du cahier des charges défini par la CFK, - suivi par un RRF ou un CT
Modalités de formation	6 jours de formation qui peuvent être décomposés en trois modules de 2 j en centre : M1 / Cadre institutionnel et environnement de la pratique / Evaluation du niveau de pratique personnelle M2 / Organisation d'une action d'accompagnement / Principes spécifiques de sécurité M3 / Mise en situation d'accompagnement, et/ou organisation d'un événement
Évaluation	Continue lors de la formation : - <i>possibilité d'ajournement à l'issue du module 1 si prérequis non validé,</i> - <i>possibilité de solution personnalisée si certaines UC non validées</i>
Certification	F.F.V.L. : délivrance de la qualification une fois toutes les compétences validées par les formateurs et sur présentation du PSC1



IV / MODALITES DE FORMATION

1. Modules de formation

1.1 Module 1 : Cadre institutionnel et environnement de la pratique / Evaluation du niveau de pratique personnelle (Voir UC1 et 4)

Accueil :

Présentation des stagiaires, attentes et mise en correspondance avec ce que sera la formation.

Vérification licences, assurances et confirmation de la liste des participants auprès du secrétariat.

Organisation logistique des trois modules de formation.

Ce premier module doit permettre de vérifier le prérequis à l'entrée en formation (niveau bleu du Kite'PASS en kitesurf, niveau 5 du PASS'KITE pour le snowkite). Un candidat dont le niveau de pratique et de connaissance de l'activité est insuffisant doit être ajourné.

Évaluation du niveau de pratique personnelle (prérequis technique) :

Le candidat opérera avec son propre matériel ou celui mis à disposition par son club.

Pour la validation, les conditions aérologiques doivent permettre de pratiquer sur la surface de qualification.

Les mises en situation peuvent revêtir différentes formes : analyse de site et aérologique par écrit, oral, pratique sur le terrain aménagé ou pas, bilan de session, QCM...

Connaissance générale de l'activité kite dans la pratique concernée :

- Grandes étapes de la progression
- Matériel et sécurité, mécafol
- Sites et réglementations
- Météo

Connaissance du cadre institutionnel :

- La fédération, le club, organisation et fonctionnement
- Rôle d'une ligue et d'un CDVL
- L'encadrement bénévole, prérogatives, responsabilités
- Le rôle du Leader club, son niveau d'intervention
- Organisation d'événements
- Les étapes de la formation et modalités d'évaluation

1.2 Module 2 : Organisation d'une action d'accompagnement / Principes spécifiques de sécurité

Les stagiaires sont entre eux et apprennent à organiser des sessions. Il ne s'agit pas de jouer à être un pratiquant d'un niveau inférieur mais à mesurer tout ce qu'accompagner un groupe nécessite en terme d'anticipation et de gestion de la sécurité en situation.

Pour la pratique sur l'eau, se retrouver confronté à récupérer du matériel ou un pratiquant et soi-même se faire récupérer, permet à partir du vécu de prévoir un discours et des consignes claires à relayer auprès du public qui sera accompagné.

La pratique sur le terrain permet de peaufiner l'analyse des conditions, l'observation des pratiquants et la connaissance de l'activité.

Voir UC 2, 3 et 5.



- Analyse météo : choix de sites et de conditions
- Matériel et mécafol
- Sécurité : gestion d'un groupe, les différents temps et modalités d'intervention
- Logistique : les étapes à ne pas rater

1.3 Module 3 : Mise en situation d'accompagnement et/ou organisation d'un événement

Les stagiaires avec le soutien des formateurs organisent une sortie club (annonce au niveau du club, choix du public, organisation du rdv, préparation de la logistique.....) ou participent à l'organisation d'un événement.

Les mises en situation font l'objet de bilans collectifs et servent de support pour améliorer les interventions des stagiaires. Au final elles permettent aux formateurs d'évaluer la capacité des stagiaires à assumer seul leur fonction future.

2. Suivi de la formation

Le moniteur responsable réalise un bilan de la formation et consigne par écrit les résultats d'évaluations, pistes de travail et solutions personnalisées de chaque stagiaire.

Il fait rapidement parvenir ce document au RRF, au conseiller technique référent ainsi qu'au service formation de la fédération à emilie@ffvl.fr.

A réception du PSC1 ou de son équivalent, un numéro de qualification sera attribué à chaque stagiaire ayant validé l'ensemble des UC.